

Les vainqueurs de la phase départementale s'engage à participer à la phase régionale (samedi 20 Juin 2026 à Honfleur pour les coupes dames et messieurs, samedi 30 Mai 2026 et 6 Juin 2026 à Honfleur pour la coupe mixte)

RÉGLEMENTATION DES COUPES

Article 173 | Coupe de Normandie masculine

1 - La Coupe de Normandie masculine est ouverte aux joueurs NC/4e série **au classement de début d'année sportive (rectificatif inclus) et n'ayant jamais été classés 15/3 ou au-dessus.**

Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase nationale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.

2 - Chaque rencontre comprend 3 simples et 1 double. Chaque partie de simple compte 1 point. La partie de double compte 2 points. Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simples 3 et 2, puis 1, puis double.

3 - Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs au minimum. Les joueurs de simple peuvent jouer en double.

4 - Pour chaque rencontre de Coupe de Normandie masculine :

- les parties de simple se disputent avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu. [Format 2](#)
- la partie de double se joue avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux avec point décisif, en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu. [Format 2](#)

Article 174 | Coupe de France mixte

1 - La Coupe de Normandie mixte est ouverte :

- aux joueurs NC/4e série **au classement de début d'année sportive** et n'ayant jamais été classés 15/4 ou au-dessus ;
- aux joueuses de NC à 30/1 au **classement de début d'année sportive** et n'ayant jamais été classées 15/4 ou au-dessus.

Les joueurs et les joueuses, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase nationale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.

2 - Chaque rencontre comprend 1 simple homme, 1 simple dame et 1 double mixte.

3 - Les joueurs et joueuses de simple peuvent participer au double.

4 - Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : **double mixte, simple homme puis simple dame.**

5 - Chaque **partie de simple ou double apporte 1 point** à l'équipe gagnante.

6 - Pour chaque rencontre de Coupe de Normandie mixte :

- les parties de simple se disputent avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu. [Format2](#)
- la partie de double se joue avec le format suivant : 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu. [Format2](#)

Article 175 Coupe de Normandie dames

La Coupe de Normandie Dames est maintenue au niveau départemental et régional.

- Elle est accessible aux joueuses de niveaux NC à 30 et n'ayant jamais été classés 15/3 et au-dessus.

Chaque rencontre comprend deux simples et un double. 2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ; en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'article IV des règles du jeu. [Format 2](#)

- Le déroulement des parties est le suivant : double, simple 2, simple 1.
- Chaque équipe doit être composée de 2 joueuses au minimum.